

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mai 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 17/05/2023
Date d'affichage : 17 /05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Laure DUCHAMP- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Alexandra CHABANIS- - Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2023-042 : Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public avec IdéeHall Prod pour l'organisation d'une manifestation culturelle au Théâtre de verdure

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la société IdéeHall Prod, sise 1 allée du Florival, 26200 MONTELMAR, d'occuper le site du Théâtre de Verdure pour l'organisation d'un festival de Musique.

La manifestation « Allan Music Live » est programmée les soirées du 10, 11 et 12 août 2023, il s'agit donc pour le Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de trois jours, soit, du 10 août à partir de 8h00 jusqu'au 12 août 00h00.

Il est prévu le versement d'une redevance par l'occupant de 300 € par soirée, après émission d'un titre de recette par la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec IdéeHall Prod, pour une redevance d'un montant de 300€ par soirée.

Yves COURBIS,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance



POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0